



ACTION SYNDICALE LIBRE / OFPRA - CRR

SECTION OFPRA / CRR
Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides
Commission des Recours des Réfugiés

03 octobre 2007

Les agents de l'OFPRA et de la CRR, soussignés, se déclarent contre :

- ▶ le projet de réduction à 15 jours du délai de recours devant la Commission des recours des réfugiés, qui nuirait inévitablement aux demandeurs d'asile, en réduisant leurs chances de voir leur recours aboutir ;
- ▶ la manière dont ce projet de loi entend se conformer aux exigences de la Cour européenne des droits de l'homme, en instaurant un droit au recours suspensif limité à 24 heures pour toute demande d'asile en zone d'attente ;
- ▶ le manque de prise en considération du personnel et de son avenir dans les réformes de l'OFPRA et de la CRR.